

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 23 mars 2018

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

**2018 DGRI 10** Pacte d'amitié et de coopération Paris-Beyrouth.

**M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1115 - 1 - 1;

Vu le projet en délibération en date du 6 mars 2018 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose la signature d'un Pacte d'amitié et de coopération entre la Ville de Beyrouth et la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN au nom de la 7ème commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer le Pacte d'amitié et de coopération entre la Ville de Beyrouth et la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**